

Mesures politique agricole 2023

NEW

Contribution pour une utilisation efficace de l'azote en grandes cultures

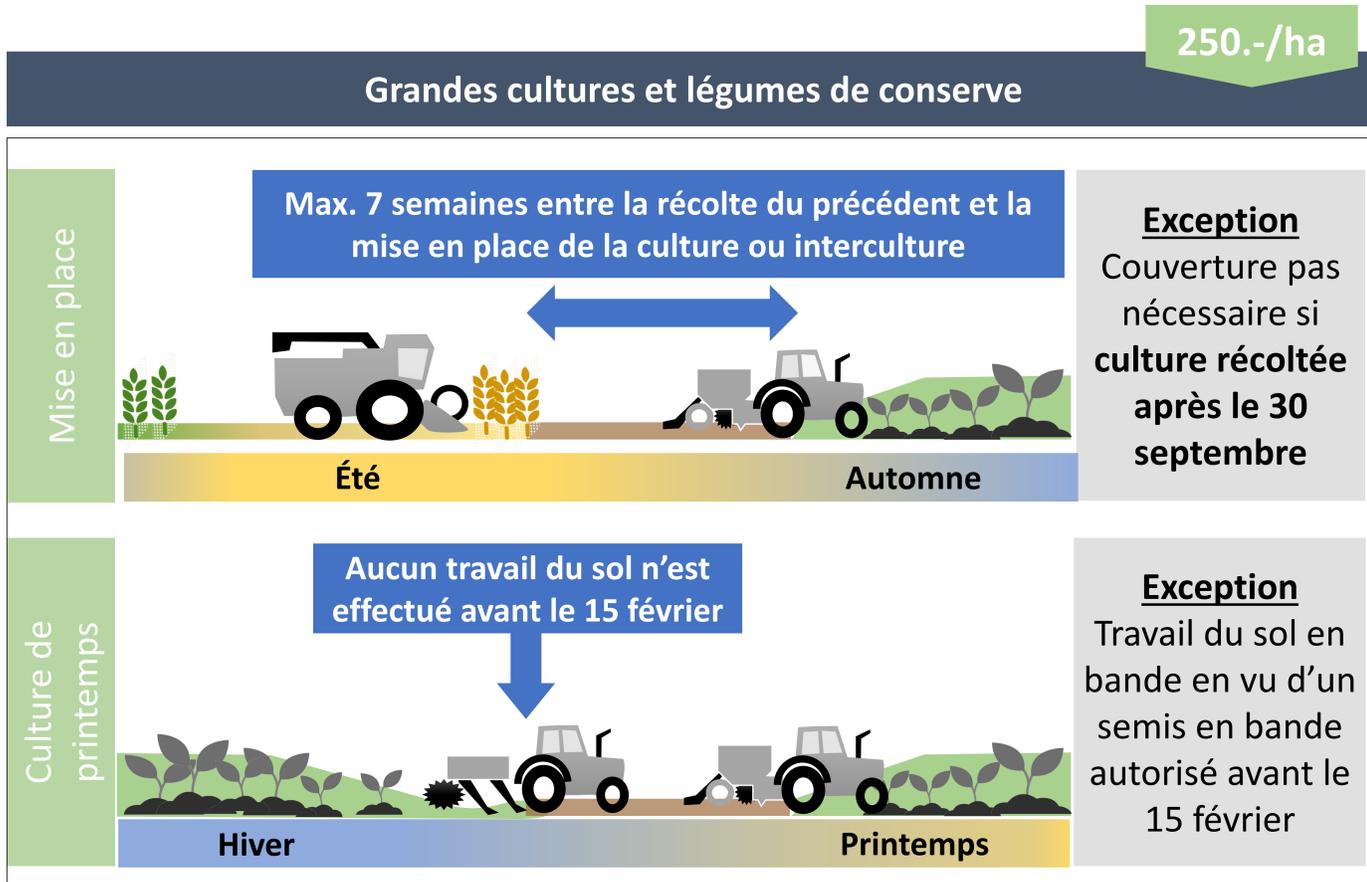
Contribution versée sur les terres assolées pour les Suisse-Bilanz ne dépassant pas 90% des besoins en azote.

100.-/ha

Contrôle dès 2024 sur le Suisse-Bilanz 2023

NEW

Contributions pour une couverture appropriée du sol



Autres légumes annuels, petits fruits annuels, plantes aromatiques et médicinales annuelles 1'000.-/ha

Au moins 70% de la surface est couverte en tout temps par une culture ou une interculture

Vignes 1'000.-/ha

- Au moins 70% de la surface de vigne est enherbée
- Le marc est rapporté et épandu sur la surface de vigne de l'exploitation



Durée d'engagement de 4 ans

Non-obligatoire pour la campagne 2022-23.
Effectif pour les semis de couverts en 2023.

! Obligatoire pour participer à

Pour toucher les contributions en 2023, les exigences doivent être respectées à partir de la récolte 2022 !

Contributions pour des techniques culturales préservant le sol

Éléments existants maintenus

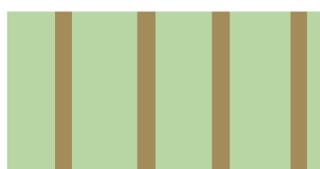
Semis sous litière
Travail du sol sans labour



Semis en bandes
Max 50% de la surface de sol travaillée



Semis direct
Max 25% de la surface de sol travaillée



- Pas de labour entre la récolte du précédent et la récolte de la culture principale
- Max 1.5 kg de matière active de glyphosate/ha/an

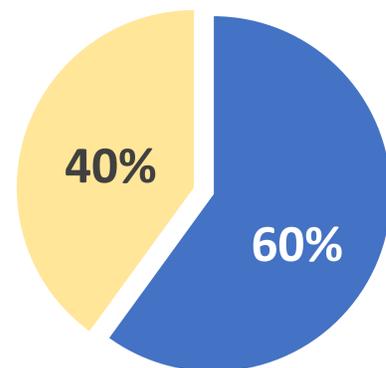
Exceptions

Pas de contribution pour :

- Prairies temporaires en semis sous litière
- Intercultures
- Blé et triticales après maïs

Nouvelles exigences

NEW



- Sans labour
- Avec labour

- Min. 60% des TO de l'exploitation
- Exigence des couvertures



Durée d'engagement de 4 ans

Tarif unique 250.-/ha